



Centre de gestion  
de Seine-et-Marne  
Fonction Publique Territoriale

# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026**

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	3
<b>1. Les orientations stratégiques du CDG77</b> .....	5
<b>2. Bilan 2025</b> .....	9
<b>2.1. Analyse rétrospective</b> .....	9
<b>2.2. Analyse prospective pour 2026</b> .....	14
<b>2.3. Les choix stratégiques pour 2026</b> .....	15
<b>3. Les Ressources Humaines</b> .....	22
<b>3.1. Structure des effectifs</b> .....	22
<b>3.2. Dépenses de personnel</b> .....	24
<b>4. État de la dette</b> .....	25

## Préambule

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte économique, social et institutionnel encore marqué par des incertitudes, mais également porteur de nouvelles dynamiques pour les collectivités territoriales. Après plusieurs exercices budgétaires contraints par l'inflation, l'évolution du coût de l'énergie et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, les finances locales poursuivent leur adaptation à une trajectoire durable et maîtrisée. Les réformes nationales relatives à la fiscalité locale, à la transition écologique et à la modernisation de l'action publique continuent par ailleurs de modifier le cadre d'intervention des collectivités, appelant à une anticipation renforcée.

Dans ce contexte, le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 constitue une étape essentielle du cycle budgétaire. Il vise à présenter les principales tendances macroéconomiques influençant les finances publiques, l'évolution prévisionnelle des recettes et des dépenses de la collectivité, ainsi que les orientations stratégiques proposées pour l'année à venir. Ce document permet d'éclairer le débat budgétaire, d'assurer la transparence de l'action du centre de gestion et de garantir une programmation pluriannuelle cohérente avec les objectifs du futur mandat.

L'exercice 2026 devra ainsi concilier la nécessité de préserver la soutenabilité financière de l'établissement avec l'ambition de poursuivre les investissements structurants, d'accompagner les transitions écologique et numérique, et de répondre aux attentes croissantes des collectivités et établissements publics seine-et-marnais en matière de services publics locaux. Le présent ROB expose ces enjeux et propose un cadre d'action permettant de préparer un budget réaliste, responsable et tourné vers l'avenir.

### **1. Contexte économique mondial**

L'économie mondiale aborde l'année 2026 dans un climat de transition, marqué par la normalisation progressive des cycles économiques après une période de tensions successives : pandémie, perturbations des chaînes d'approvisionnement, inflation élevée puis resserrement monétaire rapide.

La croissance mondiale demeure modérée, freinée par une demande encore hésitante, des tensions géopolitiques persistantes et un ralentissement du commerce international. Les économies avancées évoluent sur une trajectoire de croissance faible mais stable, tandis que les économies émergentes restent dynamiques, notamment en Asie, bien que confrontées à une volatilité accrue des marchés financiers.

L'inflation mondiale poursuit sa décrue, mais reste supérieure aux cibles dans plusieurs pays, en raison du renchérissement durable de certains coûts structurels : énergie, transition climatique, relocalisation industrielle. Les conditions financières demeurent relativement restrictives, même si les principales banques centrales ont commencé à assouplir leurs politiques pour soutenir l'activité.

Les tensions géopolitiques (Ukraine, Moyen-Orient, rivalités sino-américaines, tensions dans les caraïbes) continuent de peser sur les prix de l'énergie, les flux commerciaux et la confiance des investisseurs. Parallèlement, les engagements internationaux en matière de transition écologique stimulent les investissements, mais génèrent aussi des coûts d'adaptation significatifs pour les États comme pour les entreprises.

## 2. Contexte économique européen

Dans l'Union européenne, la croissance reste limitée en 2026, dans un contexte de demande interne modérée et de resserrement financier progressif. Les États membres poursuivent la réduction de leurs déficits publics après plusieurs années d'efforts budgétaires liés aux crises successives.

La mise en œuvre du nouveau cadre budgétaire européen, entré progressivement en vigueur, impose une trajectoire de soutenabilité renforcée, avec des obligations de programmation pluriannuelle pour les finances publiques nationales et locales.

L'inflation a continué de ralentir, soutenue par la baisse des prix de l'énergie et la stabilisation des chaînes logistiques, mais certains secteurs – notamment les services – restent sous pression en raison des hausses de salaires et des investissements de transition écologique.

La Banque centrale européenne, après un cycle de hausses de taux, a entamé prudemment une phase d'assouplissement monétaire afin d'éviter un ralentissement trop marqué de l'activité.

Les priorités européennes pour 2026 restent centrées sur :

- la transition énergétique et la neutralité carbone,
- le soutien à l'innovation et à la compétitivité industrielle,
- la résilience des infrastructures,
- la sécurité économique et numérique.
- la défense

Ces orientations influencent directement les politiques d'investissement locales et l'accès aux financements européens.

---

## 3. Contexte économique français

L'économie française entre en 2026 dans une phase de croissance modérée, après plusieurs années marquées par l'ajustement de la politique monétaire et la persistance d'une inflation plus élevée que la moyenne historique. La consommation des ménages se redresse progressivement grâce à la désinflation et aux revalorisations de salaires, même si le pouvoir d'achat demeure un sujet central.

L'investissement public et privé reste soutenu par les besoins liés à la transition écologique, à la décarbonation, au logement et à la modernisation des infrastructures.

Les finances publiques françaises continuent toutefois de faire face à des tensions structurelles. La maîtrise de la dépense reste un enjeu majeur, dans un contexte de déficit public élevé et d'application des nouvelles règles budgétaires européennes.

Pour les collectivités territoriales, plusieurs facteurs pèsent sur la construction budgétaire 2026 :

- L'évolution du point d'indice de la fonction publique, affectant significativement les dépenses de personnel ;
- La montée en charge des coûts liés à la transition énergétique (bâtiments, mobilités, éclairage, énergie) ;
- Une dynamique des recettes modérée dans un contexte de croissance faible et de réforme continue de la fiscalité locale
- Une pression accrue sur la demande de services publics locaux.
- L'échéance électorale de 2026

Dans le même temps, les collectivités sont incitées à poursuivre les investissements structurants, considérés comme moteurs de la croissance locale et leviers essentiels des transitions écologique, numérique et territoriale.

## 1. Les orientations stratégiques du CDG77

### 1.1. Bilan des orientations budgétaires 2025 CDG77

L'année 2025 a constitué pour le CDG77 un moment structurant, caractérisé par une présence territoriale affirmée et par une relation renforcée avec les collectivités. Les actions de promotion, les partenariats et les dispositifs "Hors les murs" ont conforté l'ancrage local et renforcé la visibilité de l'Établissement.

L'offre de services poursuit sa montée en gamme : appui juridique structuré, soutien au recrutement repensé, évolution de l'offre retraite et accompagnement structuré des employeurs autour de la santé au travail.

La modernisation interne se poursuit avec la digitalisation des instances, l'arrivée d'outils comme la GRC ou la comptabilité analytique, et les premiers pas vers l'intelligence artificielle générative. La démarche de gestion des risques se structure également.

Enfin, l'activité éditoriale et audiovisuelle se développe fortement<sup>1</sup> : magazine enrichi, analyses renforcées, nouveaux formats audio et vidéo, et réflexion autour de nouveaux réseaux sociaux.

L'Établissement se positionne ainsi comme un **acteur public agile, innovant et engagé**, capable d'accompagner les collectivités dans un contexte exigeant et en pleine mutation et en cohérence avec les axes définis en début de mandat, à savoir : développement, promotion et transformation de l'Établissement, instauration de relations fortes avec les administrateurs, les élus locaux et nationaux..., accompagnement et développement de partenariat.

En somme, 2025 se distingue par une **énergie renouvelée**, une **offre modernisée** et une **ambition affirmée** au service des collectivités et du territoire.

### 1.2. Les choix stratégiques pour 2026

L'année 2026 marquera le renouvellement général des conseils municipaux ainsi que celui du conseil d'administration, notamment du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne. Après cinq années de gestion maîtrisée et dans la perspective d'un nouveau mandat de six ans, soutenu par des finances solides et dynamiques, **l'enjeu stratégique de cette année résidera dans la mise en place d'une stratégie financière consolidée.**

La stratégie financière du CDG77, en cohérence avec les cinq axes définis en début de mandat et son système de management de la qualité, repose sur une gestion saine, équilibrée et responsable de ses ressources, entièrement dédiée au service des collectivités territoriales et de leurs agents.

Dans un contexte de forte exigence budgétaire et de transformation de l'action publique locale, cette stratégie vise à garantir la soutenabilité financière des actions de notre Établissement, tout en accompagnant l'évolution des besoins

---

<sup>1</sup> « L'établissement va mener une veille d'envergure, suivie d'une actualisation des ressources documentaires de sa plateforme, en s'appuyant sur le collège des référents documentaires instauré en 2025, et une redistribution des missions de certains agents, qui seront impliqués dans ce chantier. Un premier état des lieux a été en ce sens réalisé. Si l'établissement n'a pu honorer ses ambitions en 2025 d'imposer une temporalité de publications de nouveaux formats audiovisuels, notamment les podcasts, l'acquisition du matériel et la formation technique des agents ont été réalisées et permettront de réactiver ce projet sur des bases tangibles. L'étalement du format vidéo-ludique et pédagogique, notamment pour vivifier la chaîne YouTube du Centre départemental de gestion, va être poursuivie, une identité visuelle ayant été déclinée. Le service communication pourra également être impliqué dans l'organisation de réunions d'information du type « Club RH », en les coanimant via une modération et un suivi du *chat* de l'événement retransmis à distance ; permettant ainsi de développer le format hybride d'une conférence à la fois en présentiel et en distanciel.»

des collectivités et les nouvelles priorités publiques (transitions écologiques et numériques, attractivité des métiers publics, cybersécurité, résilience etc.). Elle s'articule autour de trois grands axes structurants :

### **Assurer un équilibre budgétaire durable**

Le premier objectif consiste à garantir une gestion budgétaire prévisible, sécurisée et équilibrée dans la durée. Le CDG poursuit donc l'ajustement harmonieux de ses niveaux de dépenses et de recettes, en maintenant une trajectoire budgétaire maîtrisée. Une attention particulière est portée à la constitution d'une marge de sécurité financière, indispensable pour absorber d'éventuels aléas d'activité ou contentieux, sans déstabiliser les équilibres globaux. En matière d'investissement, compte tenu du niveau des reports, des restes à réaliser et des projets engagés, la stratégie poursuivie vise à maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour couvrir les besoins, sans recourir à l'emprunt. Cette politique traduit une volonté de sobriété budgétaire et de responsabilité à long terme.

### **Optimiser les ressources financières**

Le second axe de la stratégie vise à consolider et diversifier les recettes du CDG dans un esprit de contractualisation renforcée et durable avec toutes les collectivités et établissements publics affiliés obligatoires ou volontaires du département. Plusieurs modalités sont poursuivies pour y parvenir.

La première concerne la diversification des modalités de contractualisation, au-delà de l'affiliation obligatoire (affiliation volontaire, partielle ou totale, avec ou sans réserve, socle commun, conventions spécifiques) qui permet d'adapter l'offre de notre Établissement aux spécificités locales. Elle doit être systématiquement recherchée et, à ce titre, le déploiement et l'exploitation des applications de gestion des données (RSU, GRC ...), accompagnées d'outils de datavisualisation<sup>2</sup> constituent une ressource précieuse. Ils permettent en effet une lecture affinée des besoins territoriaux et facilitent un pilotage équitable des services.

La diversification et l'adaptation constante, cette fois-ci des missions, y contribuent également : Les services s'attachent en effet à adapter en permanence leurs interventions à la taille, aux ressources et aux projets des collectivités, en tenant compte du contexte de contraintes financières croissantes pour ces dernières. Ils veillent également à anticiper les problématiques émergentes (cybersécurité, transition écologique, intelligence artificielle, etc.) et à tenir compte de ces enjeux pour garantir leur pertinence opérationnelle et leur valeur ajoutée pour les collectivités. Pour les missions obligatoires, dont les modalités sont définies réglementairement, le CDG a fait le choix de faire évoluer dès cette année ses pratiques et ses modes de saisine, en recourant notamment à la gestion de la relation client (GRC), afin de fluidifier l'accès aux services.

Enfin, l'optimisation des ressources repose également sur le maintien d'un modèle de tarification juste et équitable, fondé sur les coûts réels des prestations, la nature des services rendus, la taille des collectivités bénéficiaires.

La grille tarifaire, identique depuis trois ans, permet à toutes, y compris les plus petites, d'accéder à une expertise de qualité équivalente.

### **Maîtriser les dépenses sans dégrader la qualité de service**

Le troisième pilier de la stratégie vise à poursuivre une gestion rigoureuse des charges, tout en préservant la qualité des services rendus et les conditions de travail des collaborateurs.

---

<sup>2</sup> Inflation législative, cadre juridique changeant, multiplication des facteurs de risques. Pour les administrations, la GRC est aujourd'hui plus que jamais d'actualité. La datavisualisation est une alliée de taille. Elle permet d'optimiser la gestion de sa conformité, en donnant notamment une vision globale sur l'état d'avancement des travaux et du niveau de maîtrise des risques.

La rationalisation et la maîtrise des charges courantes passe par une vigilance constante sur les coûts de fonctionnement et d'achats, sans porter atteinte aux capacités opérationnelles des équipes. Des efforts sont par exemple engagés pour limiter le recours à des locations de salles extérieures pour l'organisation des épreuves, en favorisant des solutions internes ou mutualisées. Le critère prix fait également l'objet d'une analyse attentive dans le cadre de l'attribution des marchés publics. Le directeur des finances et de la commande publique de notre Établissement a mis en place depuis environ un semestre, quelques règles concernant les achats. Ce nouveau mode de fonctionnement a permis en 2025, de bénéficier d'effets de seuil et d'optimiser les dépenses, dans le respect du cadre réglementaire. La recherche de rationalisation s'appuie enfin sur le plein usage des solutions numériques, en veillant à concilier efficacité des processus, qualité des productions, sécurité informatique et réduction de l'empreinte environnementale des outils numériques, en lien avec les objectifs de sobriété énergétique, chers à la présidente du CDG.

Ces éléments contribuent à optimiser les charges de personnel pour soutenir l'attractivité de l'Établissement, en particulier sur le plan indemnitaire, afin d'être en mesure de recruter mais également de fidéliser des profils experts, indispensables à la qualité des prestations proposées.

Cette stratégie financière entend constituer un levier structurant des axes définis en début de mandat. Elle vise à concilier efficacité économique, qualité de service public et accompagnement des collectivités. Elle s'inscrit dans une perspective pluriannuelle et évolutive, qui devra s'ajuster aux transformations de l'environnement institutionnel et aux attentes croissantes des employeurs publics territoriaux.

Plus spécifiquement sur l'année 2026, les prévisions de l'exercice intègrent, au-delà des charges courantes annuelles :

- Les dépenses liées à l'aménagement du bâtiment (réception des travaux en cours,
- Le coût pour l'obtention de la certification Qualiopi,
- Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels métiers dotés d'IA ?
- Les frais relatifs au renouvellement du conseil d'administration (élection et installation du conseil),
- Les dépenses relatives à l'organisation des élections professionnelles en décembre 2026,
- L'organisation du congrès annuel de l'ANDCDG.

La stratégie financière du CDG77 constitue un pilier essentiel pour les six prochaines années. Elle cherche à concilier : **efficacité économique, qualité du service public, accompagnement renforcé des collectivités.**

Elle repose sur une gestion prudente, une diversification des ressources et une maîtrise des dépenses, tout en intégrant les enjeux émergents et les attentes croissantes des employeurs publics.

L'exercice 2025 se termine dans un environnement marqué par :

- Une inflation encore présente mais en décélération,
- Des tensions sur les dépenses d'énergie et de personnel,
- Un cadre réglementaire renforcé concernant la gestion publique,
- Une évolution marquée des recettes

Ces éléments influencent directement la capacité de financement et les priorités budgétaires.

**Le taux de réalisation du budget 2025 est le suivant :**

	2024	BP 2025	Réalisé 2025 (P)	% de réalisation
Chap.013-Atténuations de charges	214 520,39	163 500,00	234 319,50	143%
Chap.70-Produits des services	8 637 967,05	6 755 297,00	8 580 510,36	127%
Chap.74-Dotations et participations	92 633,99	35 000,00	20 040,31	57%
Chap.75-Autres produits de gestion	18 664,55	100,00	51 705,61	51706%
Chap.77-Produits spécifiques	500,00	500,00	6 265,86	1253%
Chap.78-Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 979,00	2 979,00	100%
<b>Total recettes F</b>	<b>8 964 285,98</b>	<b>6 957 376,00</b>	<b>8 895 820,64</b>	<b>127,86%</b>
011 - Charges à caractère général	2 571 041,29	2 508 900,00	1 898 412,03	76%
012 - Charges du personnel	5 444 444,96	6 138 800,00	6 039 366,31	98%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		300 000,00	274 075,98	91%
65 - Autres charges de gestion courante	715 385,25	1 277 103,92	936 638,43	73%
66 - Charges financières	69 171,50	61 150,00	58 342,68	95%
67- Charges exceptionnelles	1 534,00	10 000,00	8 028,96	80%
<b>Total dépenses F</b>	<b>8 801 577,00</b>	<b>10 295 953,92</b>	<b>9 214 864,39</b>	<b>89%</b>
040 - Opérations d'ordre de transferts entre s		300 000,00	274 075,98	91%
10 - Dotaions, fonds divers et réserves		18 000,00	27 807,54	154%
<b>Total recettes I</b>		<b>2 691 395,25</b>	<b>301 883,52</b>	<b>11%</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	309 900,00	309 900,00	309 900,00	100%
20 - Immobilisations incorporelles	4 114,80	315 000,00	75 322,53	24%
21 - Immobilisations corporelles	175 503,41	2 066 495,25	407 467,18	20%
<b>Total dépenses I</b>	<b>489 518,21</b>	<b>2 691 395,25</b>	<b>792 689,71</b>	<b>29%</b>

Bien que le taux de réalisation des recettes de fonctionnement soit important, elles restent insuffisantes par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2025.

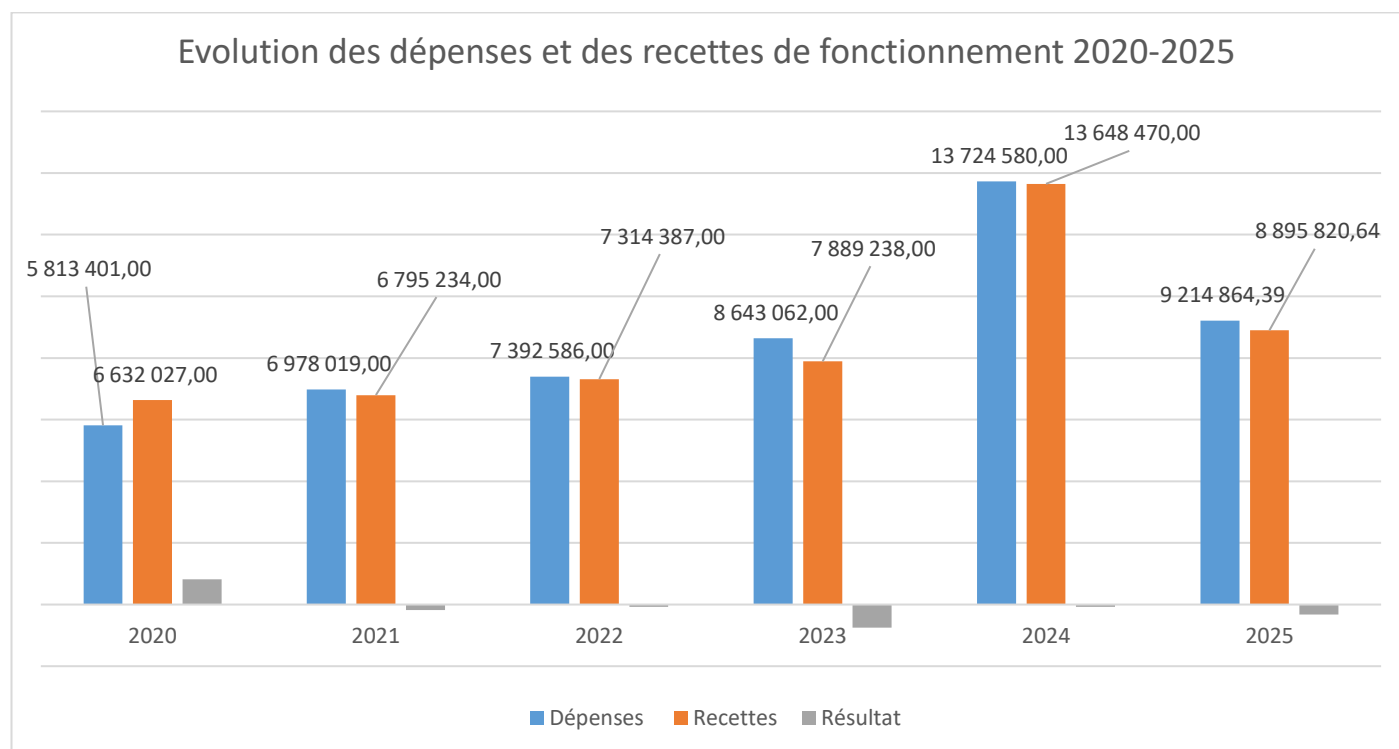
**L'exercice 2025 est donc clôturé avec un déficit de -319 043,75 €**

## 2. Bilan 2025

### 2.1. Analyse rétrospective

#### La section Fonctionnement

Afin de mieux appréhender l'analyse rétrospective, il est recommandé de prendre en compte les situations financières exécutées et reprises dans le compte administratif (CA) sans prendre en compte l'excédent antérieur reporté en fonctionnement :



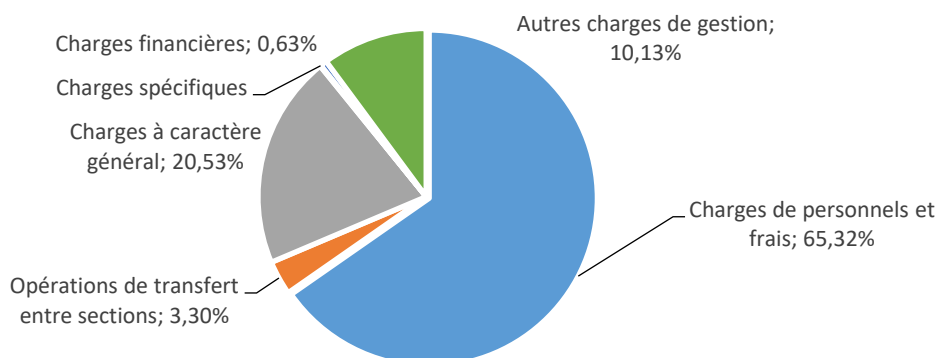
Les chiffres du CFU au 31 décembre 2024 font apparaître la poursuite de l'augmentation des dépenses, mais avec des recettes qui suivent la même tendance, mais moins rapidement. La forte augmentation 2024 des dépenses et des recettes s'explique par l'intégration sur l'exercice 2024 de la vente du bâtiment de Le Mée-sur-Seine.

Le résultat financier de clôture de l'exercice 2025 (hors reports antérieurs) sera également négatif compte tenu de l'augmentation des dépenses et la stagnation des recettes.

Pour rappel :

- Le résultat de clôture de l'exercice 2024 a été de -162 208,98 €.
- Le résultat prévisionnel de clôture de l'exercice 2025 serait de - 319 043,75 €. Le résultat reporté en 2024 a été de 3 421 142,14 € et de 3 335 772,92 € en 2025. Cela traduit la baisse de l'épargne brute du CDG et l'insuffisance des recettes de l'exercice au vu de ses dépenses.
- **Une trajectoire budgétaire rectifiée doit permettre de corriger cette tendance dans le moyen terme. Concrètement, des efforts sont appelés pour la réduction des dépenses et en particulier des charges du personnel.**
- Il s'agit de maintenir la capacité d'autofinancement et de désendettement de l'établissement.

## Répartition des dépenses de fonctionnement 2025



Exercices	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel	3 614 796 €	3 706 178 €	3 479 321 €	4 118 460 €	4 506 964 €	5 100 358 €	5 445 259 €	6 039 366 €
Charges à caractère général	2 107 780 €	1 991 047 €	1 491 391 €	1 895 675 €	1 955 027 €	2 302 660 €	2 564 129 €	1 898 412 €
Dépenses réelles totales	6 691 022,12 €	6 646 875,88 €	5 813 400,56 €	6 806 401,05 €	7 179 356,13 €	8 406 450,70 €	8 801 577,00 €	9 185 592,41 €
%	54,02%	55,76%	59,85%	60,51%	62,78%	60,67%	61,87%	65,75%

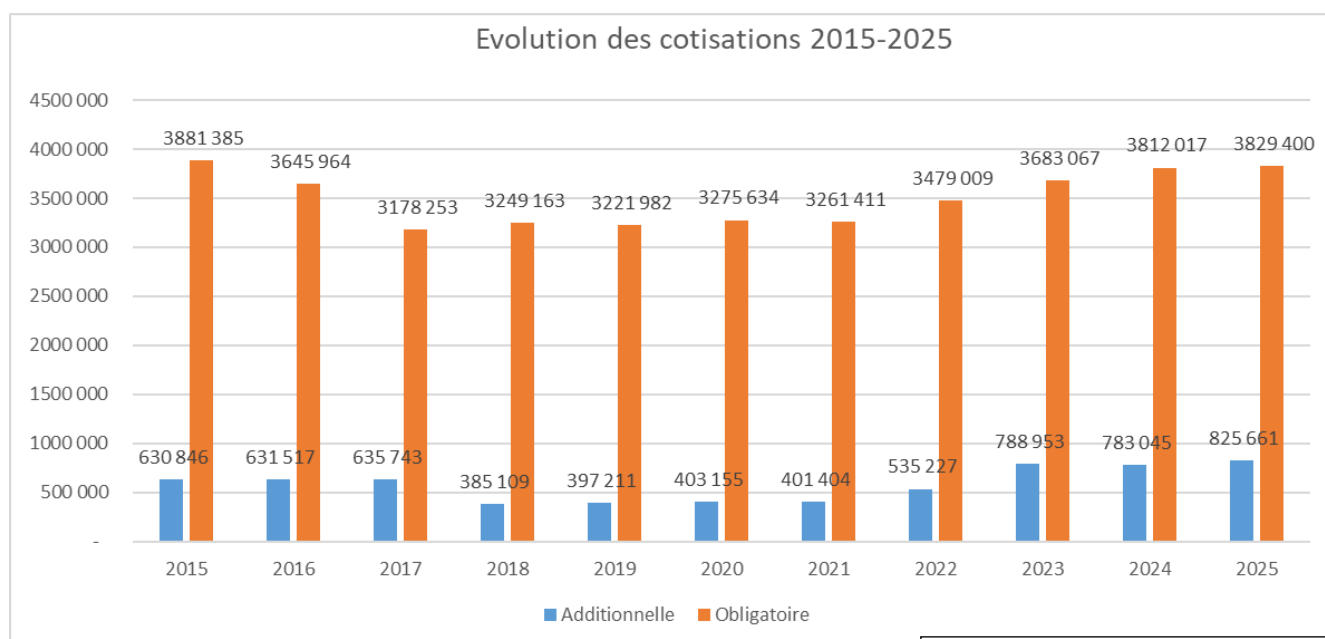
Il est constaté une baisse importante au niveau des dépenses à caractère général (chap. 011) malgré l'inflation de 2 % pour 2025. Ceci est le fruit d'une gestion plus rigoureuse des dépenses et de la baisse du nombre des opérations des concours et examens sur l'exercice 2025 par rapport à 2024.

S'agissant des recettes de fonctionnement, après une légère baisse en raison de l'abaissement du taux de cotisation de 2015 à 2021, elles ont augmenté significativement à compter de 2022.

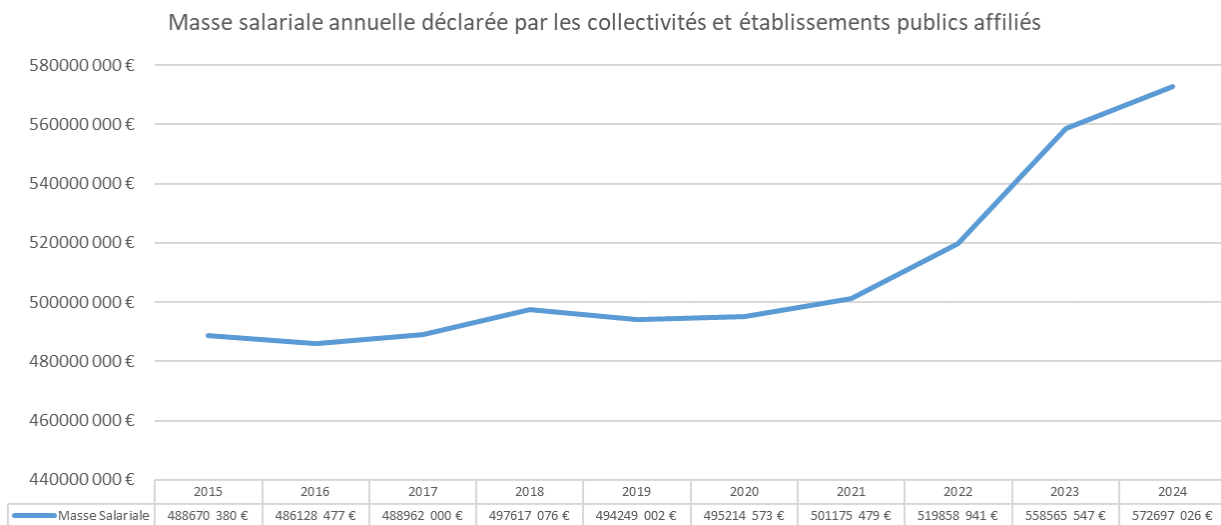
En 2022 et 2023, le Conseil d'administration a augmenté la cotisation additionnelle de 0,02 point afin d'y intégrer les missions facultatives en Hygiène et sécurité, ainsi que de nouvelles missions facultatives telle que l'intérim territorial.

En 2025, les taux sont restés inchangés. L'augmentation modérée des recettes des cotisations provient exclusivement de l'augmentation l'assiette.

## Evolution des cotisations 2015-2025



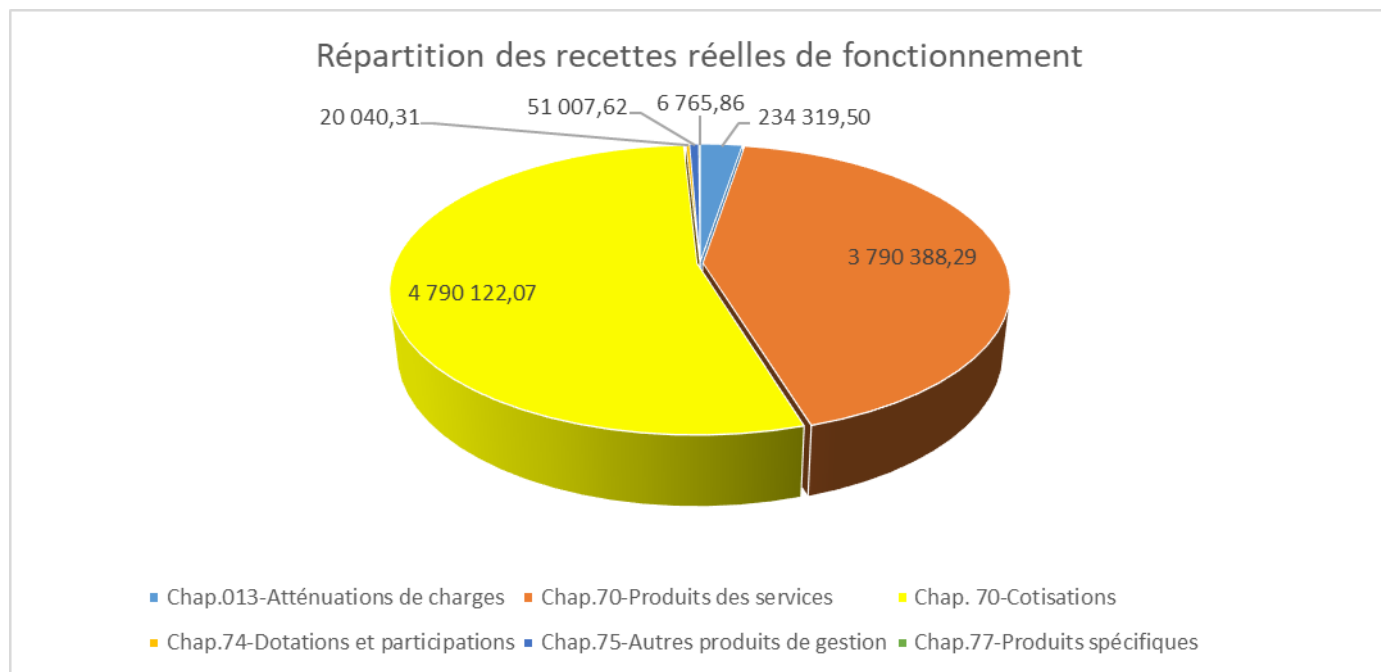
L'augmentation des recettes des cotisations obligatoires et additionnelles est due à l'évolution de la masse salariale des collectivités affiliées au CDG77 servant de base au calcul des cotisations :



L'évolution de la masse salariale annuelle des collectivités et établissements publics affiliés confirme que les dépenses de personnels qui augmentaient progressivement jusqu'à 2021 ont vu une accélération plus nette ces quatre dernières années (post covid) notamment du fait de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, du smic horaire en lien avec l'inflation et la revalorisation des échelons des grilles indiciaires.

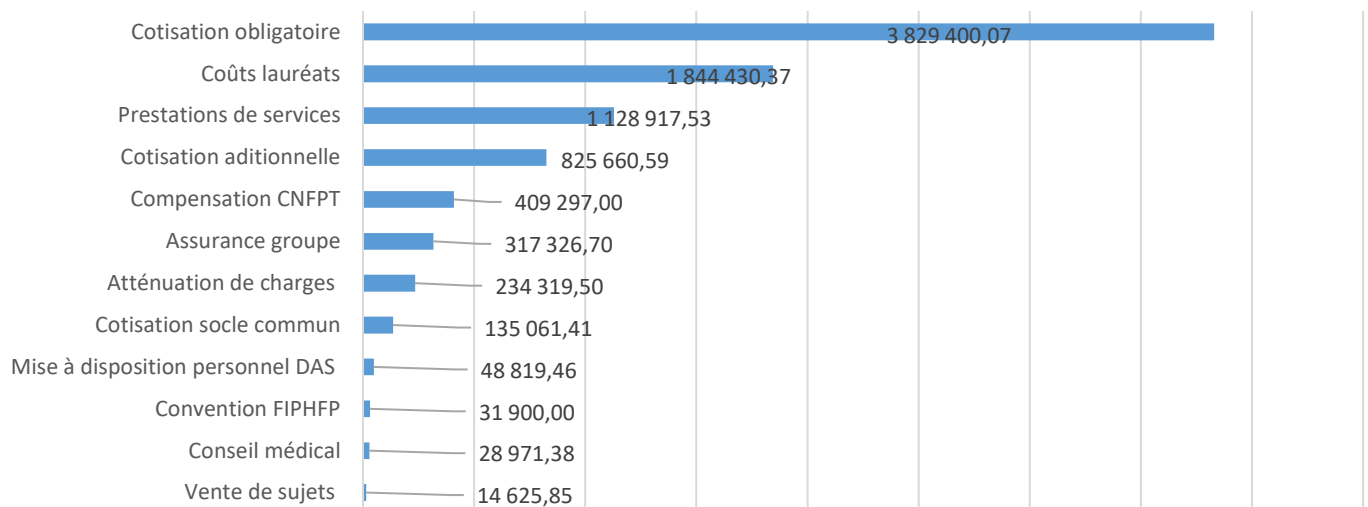
Pour 2026, la tendance est à la stabilité compte tenu des élections et des finances contraintes des collectivités et établissements territoriaux.

Pour 2025, les recettes réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :



Les recettes réelles de fonctionnement proviennent à plus de 96 % des produits des services du domaine et ventes diverses qui se décomposent de la manière suivante :

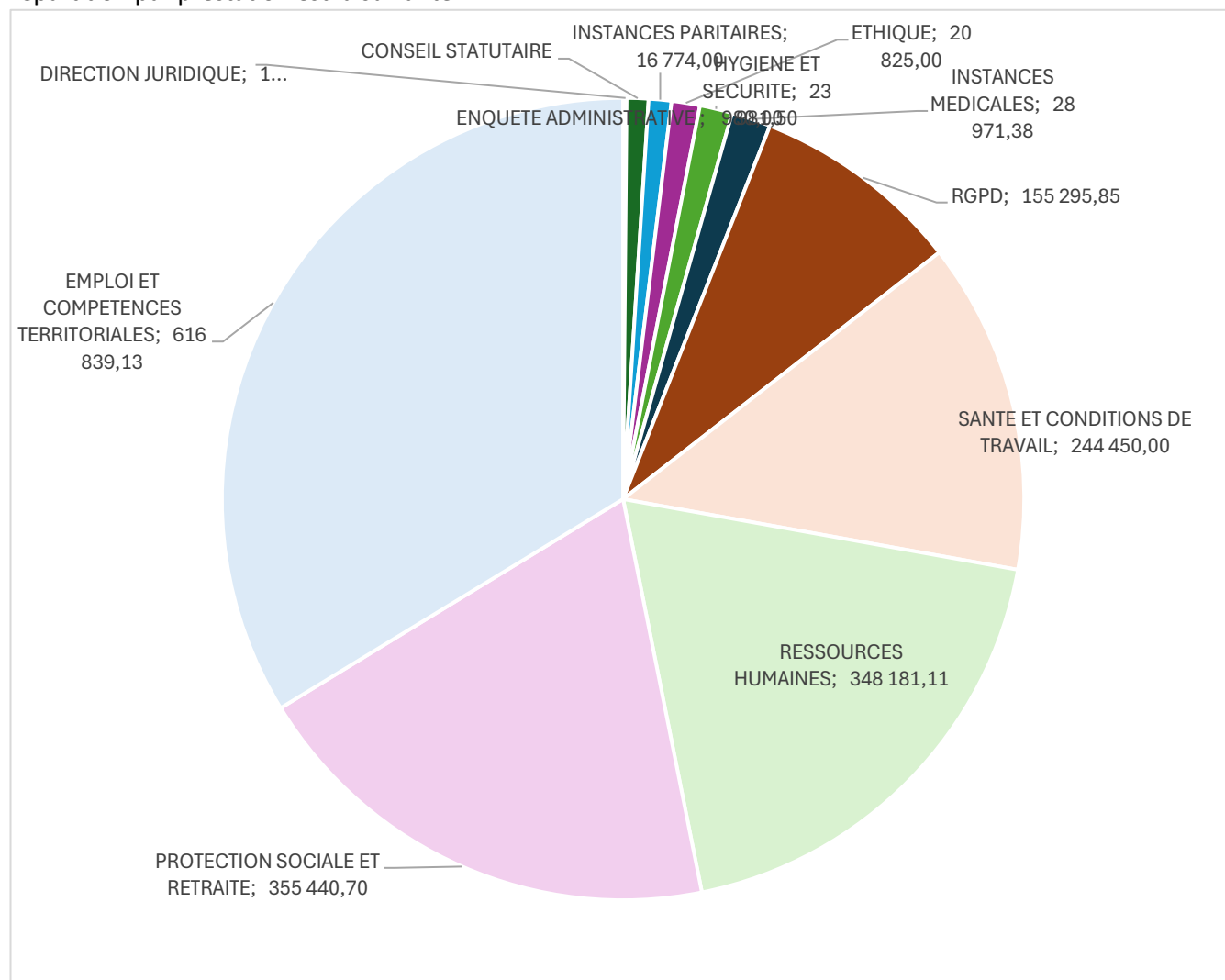
## Typologie et importance des recettes de fonctionnement 2025 (par ordre d'importance)



En 2025 la part des cotisations des collectivités a représenté 54 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes issues de l'organisation des examens et concours sont également en forte hausse de +13,4% par rapport à 2024. **Ces recettes varient d'un exercice à un autre en fonction du nombre d'opérations organisées par le CDG et avec un décalage dans le temps.**

Pour les autres conventions tarifées, elles ont représenté 13% des recettes réelles de fonctionnement en 2025, la répartition par prestation est la suivante :



### La section d'investissement en 2025

Le CDG77 investit pour le bien-être de ses collaborateurs à travers des travaux d'amélioration et d'adaptation des locaux aux besoins des agents. Les dépenses en section d'investissement ont été plus importantes en 2025.

Les travaux de sécurisation du bâtiment entrent dans la phase finale. Les travaux de réaménagement des locaux ont commencé fin 2025, mais les prestations d'études correspondantes ont été en partie réglées en 2025. L'essentiel de cette opération de travaux sera comptabilisé sur l'exercice 2026.

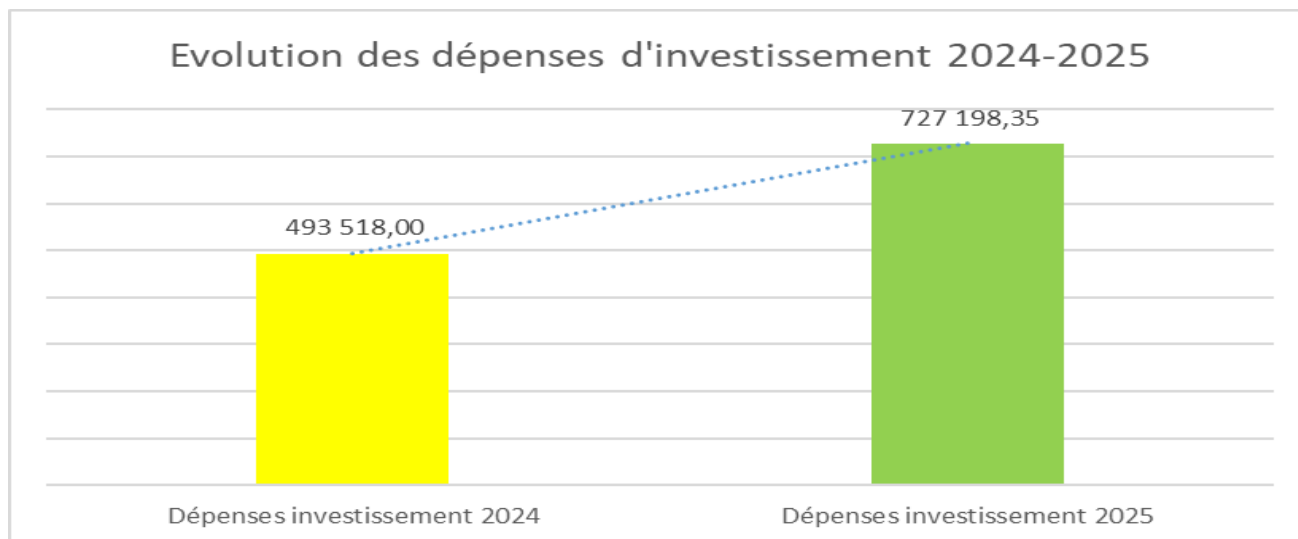
D'autres dépenses d'investissement ont eu lieu en 2025:

- La modernisation de l'éclairage extérieur du parking extérieur
- Le renouvellement du parc informatique
- L'acquisition d'un véhicule électrique pour le service « concours »
- L'achat de mobiliers pour différents services
- De nouveaux logiciels et outils IA

La section de l'investissement est équilibrée principalement avec l'excédent enregistré en 2024 reporté en 2025 (chap.001) pour le montant de 2 373 395,25 €.

Le CDG a bénéficié également du FCTVA à hauteur de 27 807,54 € en 2025.

## Evolution des dépenses d'investissement 2024-2025



### **2.2. Analyse prospective pour 2026**

Pour 2026, le Centre départemental de gestion poursuivra le déploiement de sa présence sur le territoire départemental, au plus près des collectivités et établissements publics. Il s'attachera à développer son action partenariale pour mieux identifier et partager les bonnes pratiques, contribuer à la mutualisation des expertises, impulser et favoriser l'innovation et l'expérimentation à tous les niveaux, développer ses missions de conseil et d'appui notamment en matière d'organisation, de marchés publics, de santé au travail, d'emploi et de responsabilité employeur.

Dans une logique de maîtrise des risques et d'innovation, le Centre départemental de gestion déploiera progressivement sa nouvelle stratégie numérique, condition de la consolidation de sa performance, de nouveaux modes de travail et de plus de souplesse et d'agilité.

#### **En matière d'attractivité et d'expérimentations :**

- Promouvoir l'attractivité de l'emploi public en Seine-et-Marne notamment auprès des jeunes, en favorisant les partenariats et la proximité,
- Améliorer l'offre de service en matière de remplacements et renforts,
- Accompagner le déploiement de l'intelligence artificielle dans les métiers de la fonction publique territoriale,
- Poser les bases d'une véritable politique Qualité de vie au travail multidimensionnelle et favoriser le partage des bonnes pratiques,
- Structurer et améliorer les accompagnements managériaux et organisationnels,
- Développer les approches pluridisciplinaires et transversales en matière de prévention de santé et sécurité au travail au plus près des bénéficiaires,
- Piloter et promouvoir une démarche « Egalité Femmes / Hommes » à l'échelle du territoire départemental pour faciliter et favoriser le partage des réflexions et des bonnes pratiques,
- Poursuivre la lutte contre la sédentarité à travers les événements sportifs et ludiques, avec l'organisation des olympiades inter CDG-CIG, l'équipement du centre de gestion par des appareils et outils de lutte contre la sédentarité, et aussi par une meilleure communication auprès des collectivités et établissements seine-et-marnais,
- Améliorer la réactivité et l'accessibilité du CDG,
- Développer une véritable politique d'accueil, multicanale et centrée sur l'utilisateur,
- Préciser et structurer l'offre en matière statutaire et juridique.

### **2.3. Les choix stratégiques pour 2026**

#### **En matière de politique d'accueil, d'information statutaire et juridique :**

- En 2026, après une première phase d'expérimentations, une nouvelle politique d'accueil se mettra en place combinant accueil physique, téléphonique et numérique, réactivité et fiabilité.
- Les locaux du CDG feront l'objet de travaux de réaménagement et d'agencement pour mieux coller aux besoins actuels tant en termes énergétique que des déplacements, modes de travail et nouveaux usages.
- La prestation paie poursuivra sa modernisation et intégrera de nouveaux développements ...
- Les prestations en matière de carrière et de conseil statutaire seront réinterrogées avec le même objectif de performance et de réponse adaptées aux besoins des acteurs publics du territoire.
- Les prestations de conseil en organisation et en marchés publics seront développées et structurées
- Le projet structurant QALIOPI sera mis en œuvre pour développer les prestations de formation au plus près des besoins des établissements et collectivités seine-et-marnais

#### **En matière de coopération élargie :**

- Développer les réseaux et partenariats régionaux et nationaux.

La politique de partenariat du CDG77 se structurera et un plan de développement a été mis en place avec la rencontre des acteurs locaux à travers les intercommunalités seine-et-marnaises, et aussi à travers d'autres partenariats dans le cadre du GIP et aussi de manière bilatérale avec d'autres CDG.  
Le centre de gestion accueillera l'assemblée générale de l'ANCDG en octobre 2026

#### **En matière de pilotage de l'adéquation moyens/objectifs/ambitions du Centre départemental de gestion :**

- Développer notre politique managériale et accompagner les ajustements de compétences et le redéploiement des effectifs dans une logique de performance et d'efficience.
- Mettre au point la prospective budgétaire avec la mise en place d'une trajectoire budgétaire pluriannuelle,
- Organiser la modernisation et l'adaptation continue des processus et outils.

2026, ce sera aussi :

- Des manifestations centrées sur le bien-être physique et l'olympisme,
- Continuer à accompagner les collectivités au quotidien sur les volets RH, juridiques, statutaires, médicaux, numériques, liés à l'attractivité, au dialogue social ou aux conditions de travail...

et pour le CDG 77, rester fidèle à son principe : "notre mission, accompagner les vôtres".

**2026 construira une première pierre du projet de mandat 2026-2032.**

#### **Prévisions budgétaires 2026- Section de fonctionnement**

##### **Vue générale :**

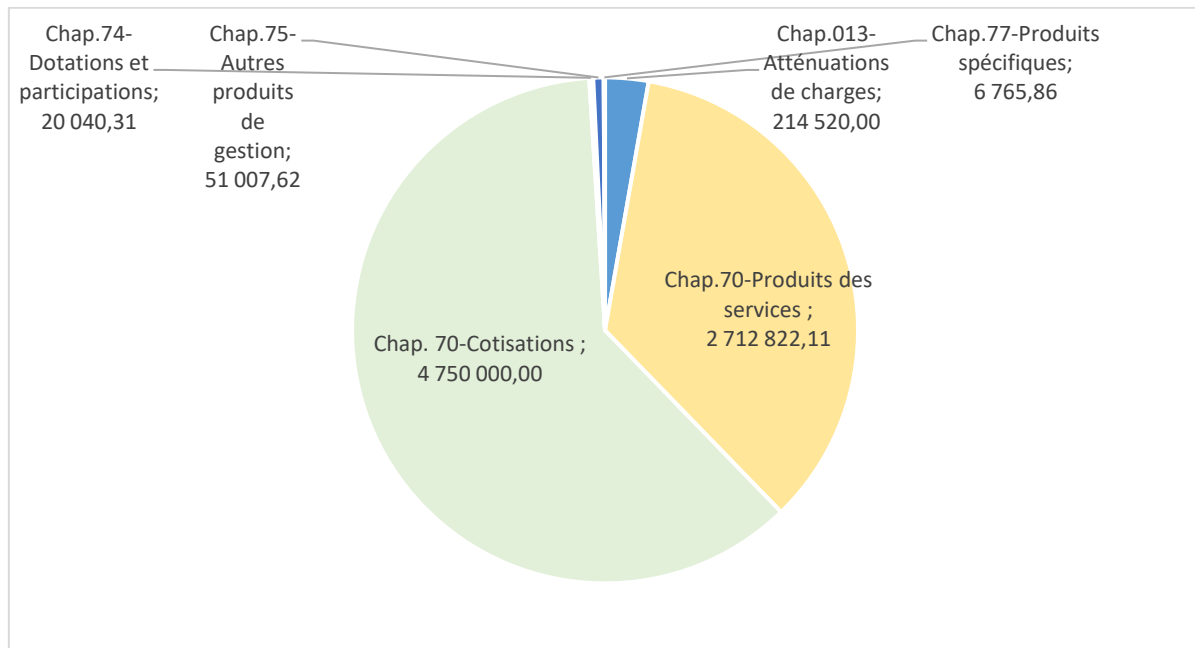
Pour rappel, le Conseil d'administration lors de sa séance du 17 novembre 2025 s'est prononcé pour un maintien du taux de cotisation obligatoire à 0,65 % et du taux de cotisation additionnelle à 0,14 % pour l'exercice 2026, soit un taux global de 0,79 %.

Il a par ailleurs décidé le maintien des tarifs des prestations facultatives et du socle commun pour l'exercice 2026.

Il est observé une baisse globale des recettes prévisionnelles à hauteur de 20%, et une augmentation des dépenses de 6%.

##### **Recettes**

Recettes de fonctionnement					
	2024	2025	2026	Evolution	%
Chap.013-Atténuations de charges	179 728,00	234 319,50	200 000,00	- 34 319,50	-15%
Chap.70-Produits des services	6 755 297,00	8 580 510,36	7 362 000,00	- 1 218 510,36	-14%
Chap.74-Dotations et participations	35 000,00	20 040,31	28 020,00	7 979,69	40%
Chap.75-Autres produits de gestion	100,00	51 007,62	500,00	- 50 507,62	-99%
Chap.77-Produits spécifiques	500,00	6 265,86	500,00	- 5 765,86	-92%
	<b>6 972 649,00</b>	<b>8 894 168,65</b>	<b>7 593 046,00</b>	<b>- 1 747 108,79</b>	<b>-20%</b>



### Le chapitre 002 : résultat antérieur reporté

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement évalué et repris par anticipation dans ce projet. Le montant exact sera repris lors du vote du budget primitif 2026. Il est à noter la baisse du résultat de fonctionnement reporté passant de 3 335 772,92 € à 3 016 729,17 € (résultat prévisionnel).

En effet, comme indiqué plus haut, les recettes de fonctionnement ne suivent pas la même évolution que les dépenses. Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas augmenter les taux et les tarifs des prestations du CDG afin de ne pas alourdir les charges des collectivités et établissements seine-et-marnais pour l'exercice 2026.

### Le chapitre 013 : atténuations de charges

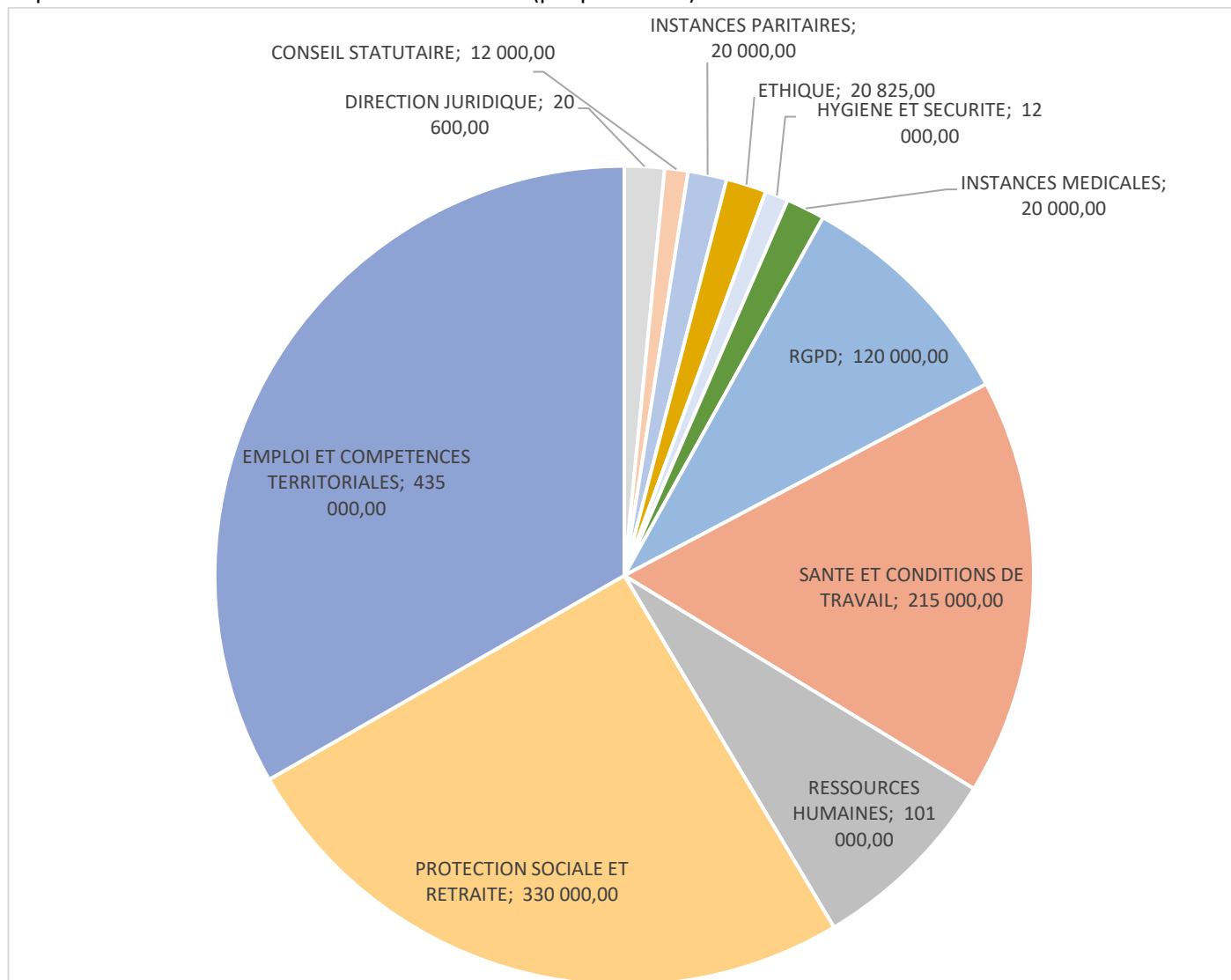
Il s'agit du remboursement sur les rémunérations du personnel, aussi bien des agents du Centre de gestion que des fonctionnaires momentanément Privés d'Emploi (FMPE) pris en charge par le CDG. C'est dans ce chapitre que sont comptabilisés les remboursements des collectivités et établissements publics ayant demandé la prise en charge de leurs agents. Dans ce chapitre il sera proposé un montant de 200 000 € pour 2026.

Sur ce chapitre est également comptabilisée la part payée par les agents pour les tickets restaurants.

### Le chapitre 70 : produits des services du domaine et ventes diverses

Les recettes des activités des services ont été estimées par rapport aux tarifs des missions facultatives votés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 17 novembre 2025, et aussi avec la prise en compte de l'impact des élections sur les demandes des adhérents.

## Répartition des recettes des missions facultatives (par prestation)



### Le chapitre 74 : dotations et participations

Le montant correspond à l'estimation de la FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée), ainsi que de la participation du FIPHFP, dans le cadre d'une convention triennale et qui est comptée dans le résultat de la mission handicap. Il sera budgété dans ce chapitre le montant de 48 020 €.

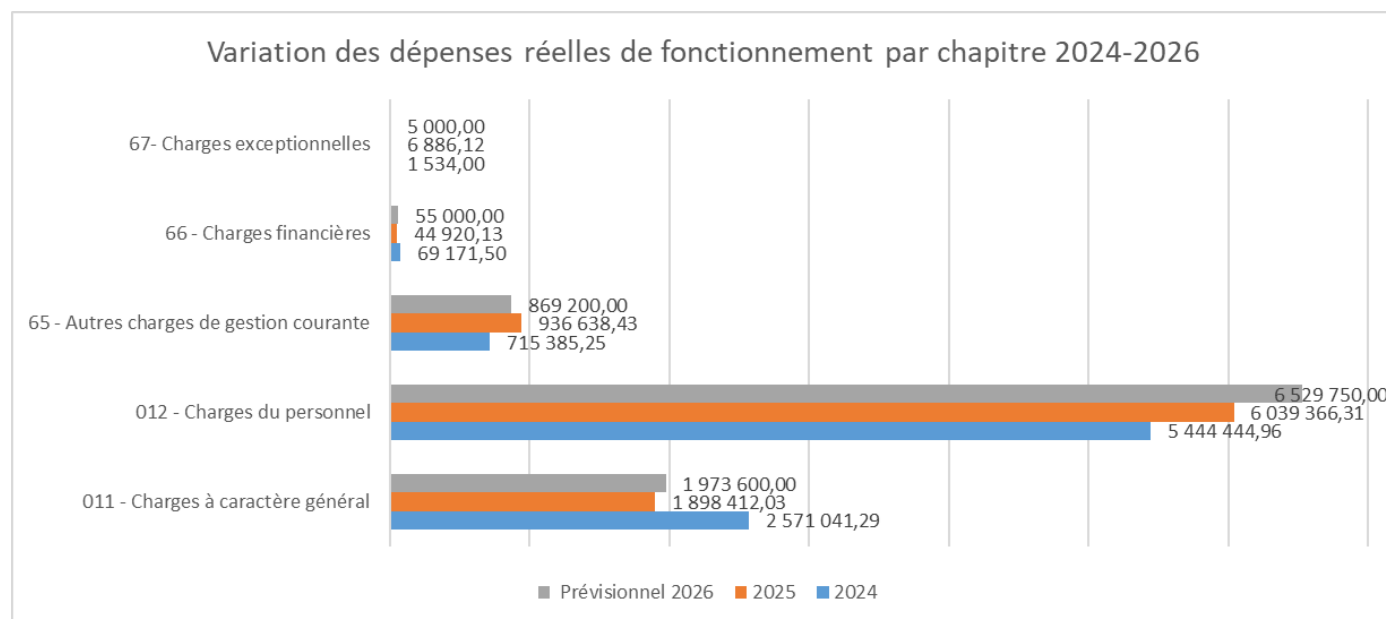
### Le chapitre 75 : autres produits de gestion courante

C'est sur ce chapitre que sont budgétés les produits de gestions courantes, notamment les indemnités reçues des compagnies d'assurance.

### Dépenses prévisionnelles :

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre	2024	2025	2026	Evolution 2025-2026	%
011 - Charges à caractère	2 571 041,29	1 898 412,03	1 973 600,00	75 187,97	4%
012 - Charges du person	5 444 444,96	6 039 366,31	6 529 750,00	490 383,69	8%
65 - Autres charges de g	715 385,25	936 638,43	869 200,00	67 438,43	-7%
66 - Charges financières	69 171,50	44 920,13	55 000,00	10 079,87	22%
67- Charges exceptionn	1 534,00	6 886,12	5 000,00	1 886,12	-27%
<b>Total DRF</b>	<b>8 803 601,00</b>	<b>8 928 248,02</b>	<b>9 434 576,00</b>	<b>506 327,98</b>	<b>6%</b>

## Les dépenses réelles de fonctionnement – Evolution 2024-2026



### Chapitre 011 : charges à caractère général

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles nécessaires au bon fonctionnement des services telles que l'eau, l'électricité, le carburant, les fournitures de bureau, les contrats de maintenance, les primes d'assurances, les frais d'affranchissement ou la formation du personnel.

La prévision budgétaire sur ce chapitre a été faite au plus juste compte tenu de l'évolution des prix, l'inflation mesurée et la nécessité de contracter des marchés publics en 2026 avec une évolution possible sur certains postes.

Des mises en concurrence régulières et une rationalisation des dépenses permettent de maîtriser l'évolution des dépenses générales. On observe donc une baisse du réalisé en 2025 et une évolution mesurée en 2026.

### Chapitre 012 – charges de personnel

Pour 2026, l'augmentation des dépenses de fonctionnement provient particulièrement de l'augmentation des charges de personnel en raison du glissement vieillesse technicité, mais aussi par le recrutement de plusieurs agents dans différents services, tel que :

- Un agent à la direction des finances et de la commande publique pour renforcer la démarche de comptabilité analytique et de contrôle de gestion, dans l'objectif de contribuer à la maîtrise de certains coûts, notamment ceux en lien avec la masse salariale ;
- Un agent réintégré dans les effectifs à la suite de la fin de sa période de disponibilité pour convenances personnelles ;
- Un agent d'accueil au service concours en raison de l'absence prolongée pour raison médicale de l'agent occupant ce poste.

Au cours de l'année 2025, l'Établissement a de plus souhaité s'inscrire dans le développement d'une expertise approfondie engendrant le recrutement de profils plus expérimentés (catégorie A), impactant de facto une évolution de la masse salariale.

Cette nouvelle approche va donc permettre à notre Établissement de s'engager dans une adaptation plus efficiente de son offre de services, selon les diverses sollicitations des collectivités et/ou établissements publics ou l'évolution de la réglementation.

Par ailleurs, au chapitre 012 sont également comptabilisés les coûts des intérimaires recrutés dans le cadre de la prestation intérim, faisant toutefois l'objet d'une recette participant à l'équilibrage global du budget.

Enfin, il est prévu :

- Une nouvelle augmentation du taux de cotisation de la CNRACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, entraînant une évolution à la hausse de la masse salariale (soit 37,65 % en 2026 contre 34,65 % en 2025 correspondant à environ + 83 000 €) ;

#### Chapitre 042 : Opérations de transferts entre sections

Inscription de la somme de 300 000 € correspondant aux amortissements prévus pour 2026, au vu du réalisé en 2025 à hauteur de 274 075,98 €.

#### Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Les inscriptions budgétaires de ce chapitre correspondent à l'ensemble des indemnités versées aux élus, les remboursements aux collectivités des charges liées aux activités syndicales (+100 000 €), les frais de missions et déplacements des instances ainsi que les subventions aux associations (ANCDG, Amicale du personnel).

Ce chapitre contient aussi les droits d'utilisation informatique en nuage (compte 65811 et 65818).

Les crédits prévisionnels dans ce chapitre sont de -7% pour 2026 à hauteur de 869 200 €. (En raison de la baisse des dépenses relatives aux DAS et AA par suite du rattrapage effectué en 2025).

#### Chapitre 66 : charges financières

Inscription de 55 000 € pour le paiement des intérêts de l'emprunt contracté.

#### Chapitre 67 : charges spécifiques

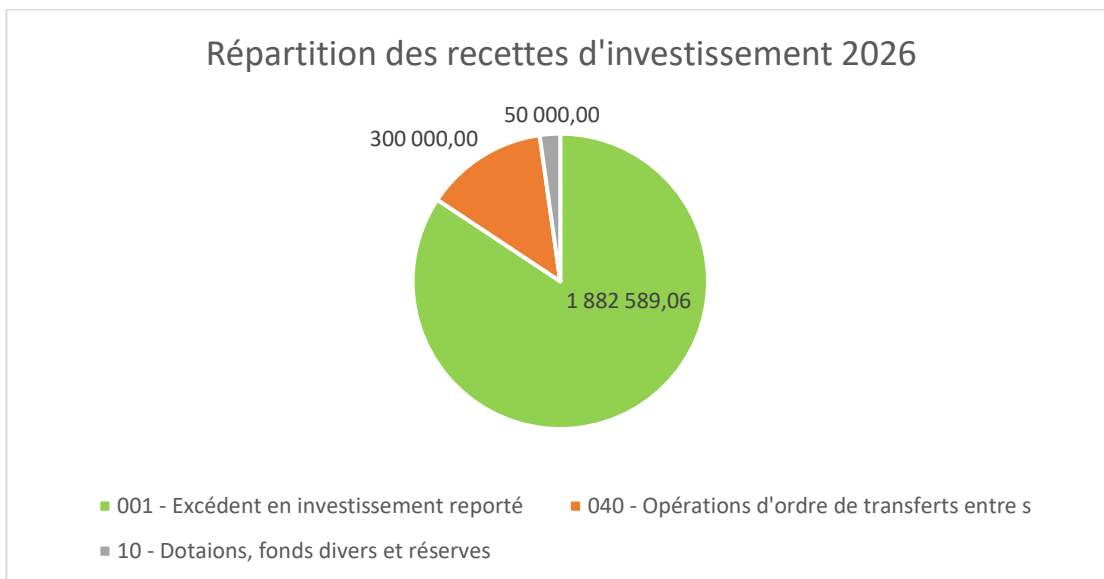
Un montant de 5 000 € est prévu pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

### **Prévisions 2026, pour la section d'investissement :**

#### **La section d'investissement (avec les restes à réaliser 2025) s'équilibre comme suit:**

<b>Dépenses d'investissement</b>	
16 - Emprunts et dettes assimilées	309 900,00
20 - Immobilisations incorporelles	185 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 737 689,06
<b>Total</b>	<b>2 232 589,06</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	
001 - Excédent en investissement reporté	1 882 589,06
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	300 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00
<b>Total</b>	<b>2 232 589,06</b>

➤ **Les recettes d'investissement**



Chapitre 021 : virement de la section fonctionnement

Pour 2026, le résultat prévisionnel 2025 en 001 de 1 882 589,06 € couvrira les besoins en autofinancement de la section d'investissement.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

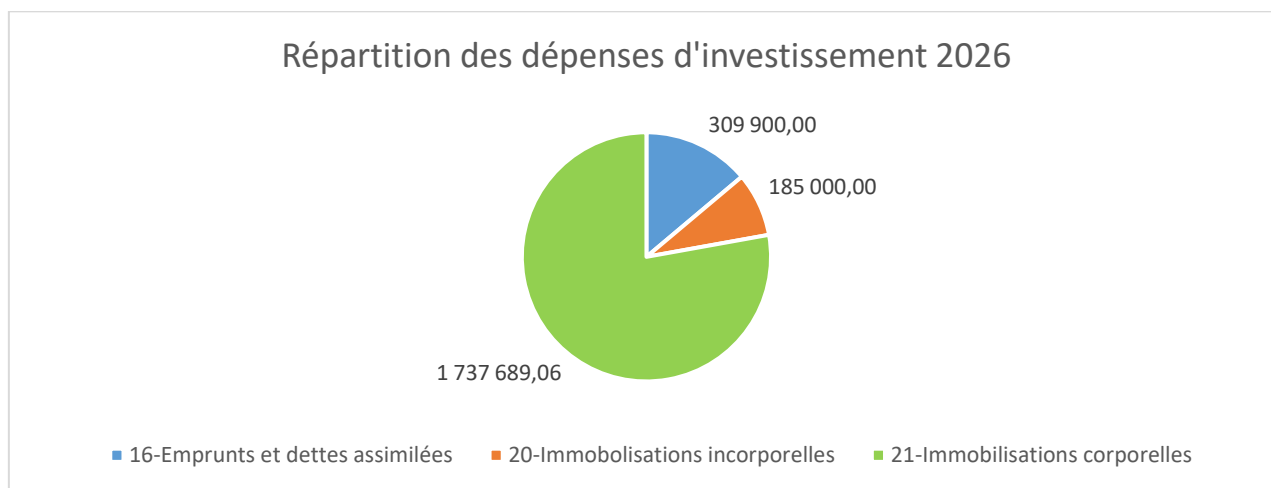
Amortissements : prise en compte de la diminution de la valeur nette comptable des biens immobilisés à la date du 31 décembre 2025.

Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves

Excédent de fonctionnement capitalisé : pas d'affectation de résultat de la section de fonctionnement nécessaire pour cet exercice.

Remboursement d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2026 soit un montant attendu de 50 000 € en raison de l'augmentation des dépenses d'investissement en 2025.

➤ **Les dépenses d'investissement**



## Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Inscription d'un crédit de 309 900 € en remboursement de l'annuité de l'emprunt. (Amortissement linéaire de la ligne de crédit)

## Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

Les projets d'immobilisations incorporelles correspondent principalement à l'avancement des études dans le cadre des travaux du bâtiment démarrés en novembre 2025.

Dans ce chapitre sont également comptabilisés les achats de licences et des logiciels.

## Chapitre 21 : immobilisations corporelles

De même que pour les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles s'inscrivent dans les choix stratégiques de 2025 et dans la mise à niveau des outils pour atteindre ces objectifs, dont notamment :

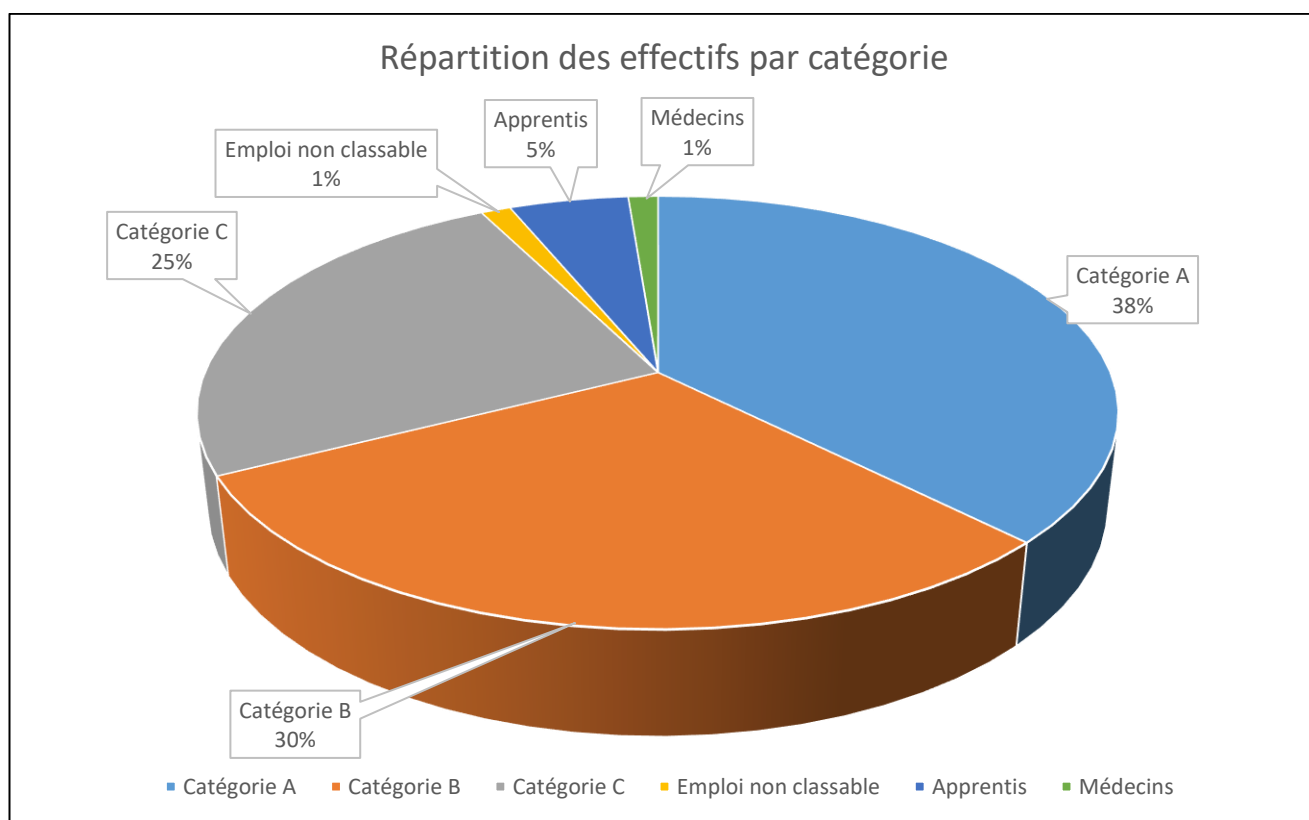
- Travaux de réaménagement du siège du CDG (3<sup>ème</sup> étage / Rez-de-Chaussée / Ascenseur extérieur/SAS d'entrée)
- Changement du revêtement de sol dans certaines parties du bâtiment
- Achat nouveaux mobiliers et poursuite de la mise aux normes RGPD
- Renouvellement cyclique du parc informatique
- Achats de véhicules de service

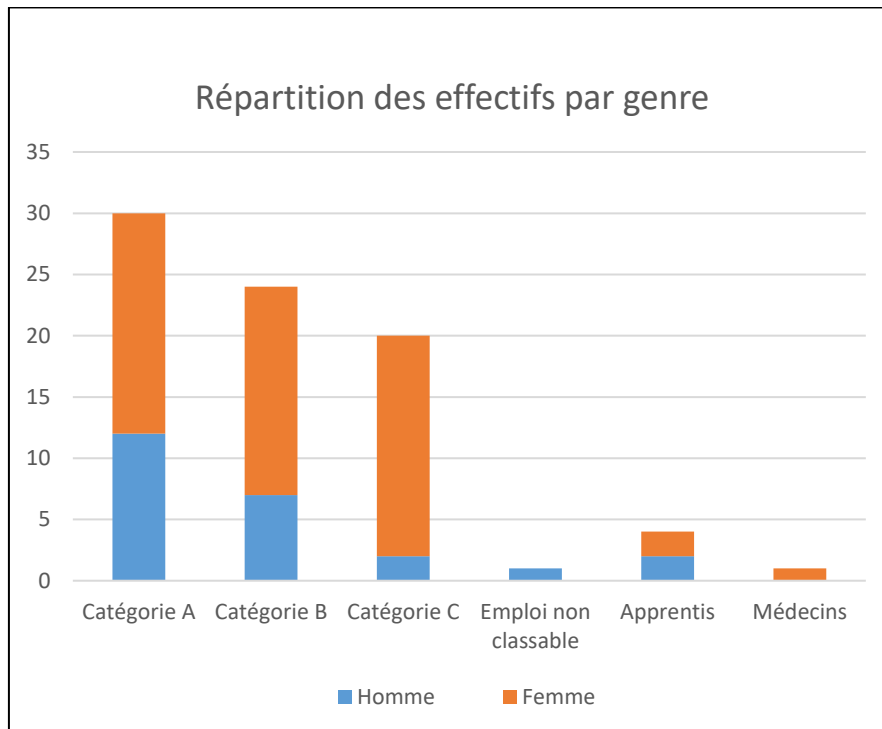
### 3. Les Ressources Humaines

#### 3.1. Structure des effectifs

Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique et par genre au 31/12/2025

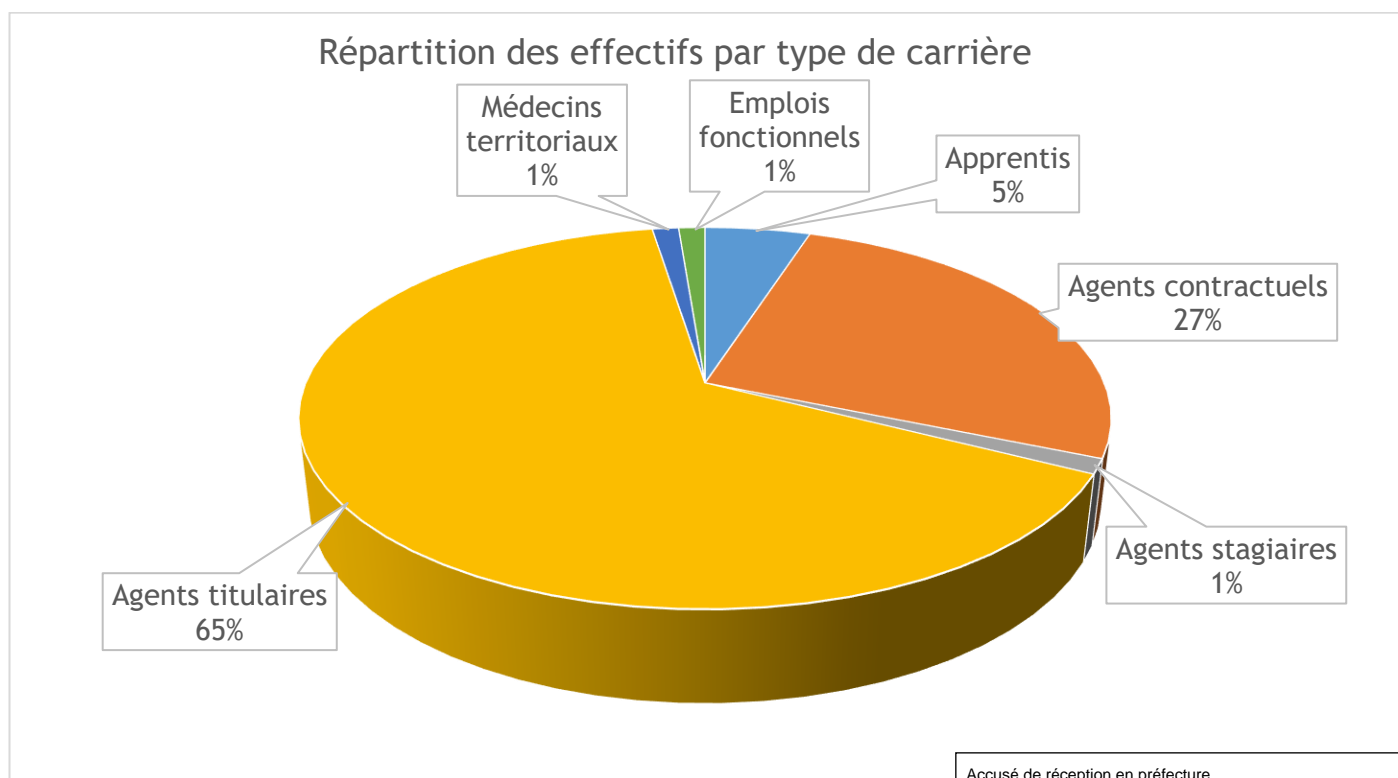
		Homme	Femme
Catégorie A	31	13	18
Catégorie B	24	7	17
Catégorie C	20	2	18
Apprentis	4	2	2
Médecins	1		1
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>24</b>	<b>56</b>





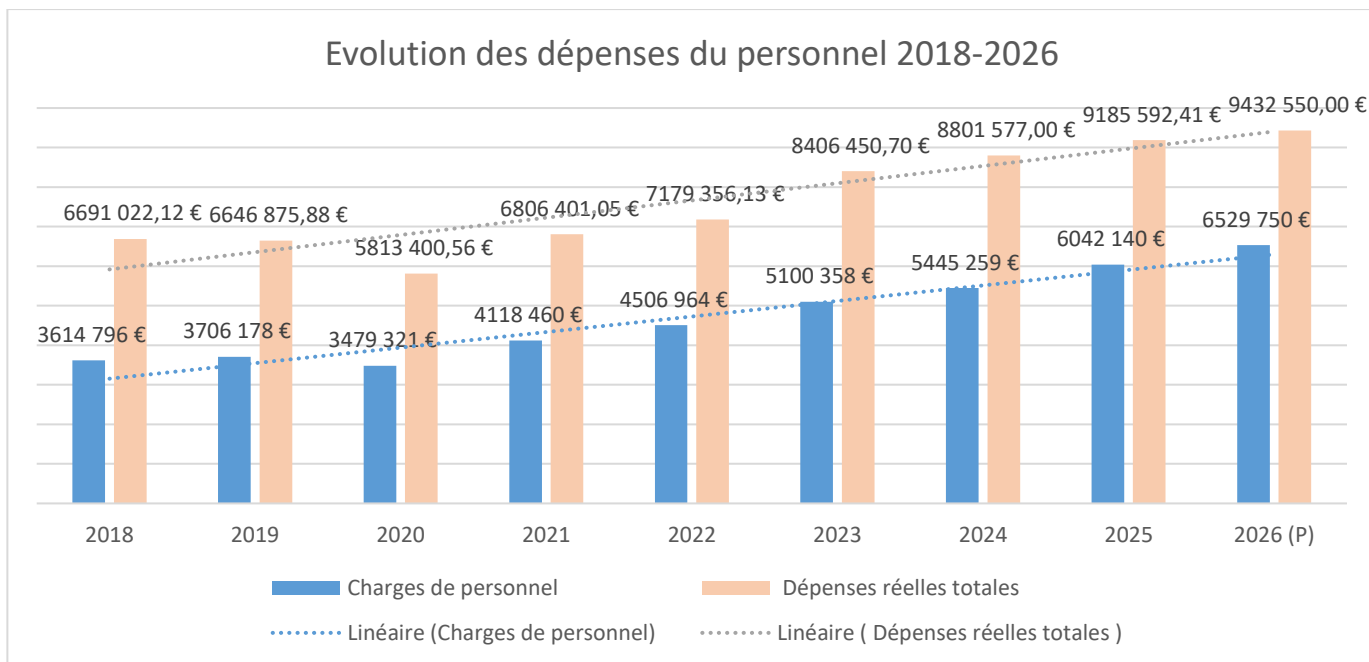
#### Répartition des effectifs par type de carrière :

Apprentis	4
Agents contractuels	21
Agents stagiaires	1
Agents titulaires	52
Médecins territoriaux	1
Emplois fonctionnels	1
<b>Total</b>	<b>80</b>

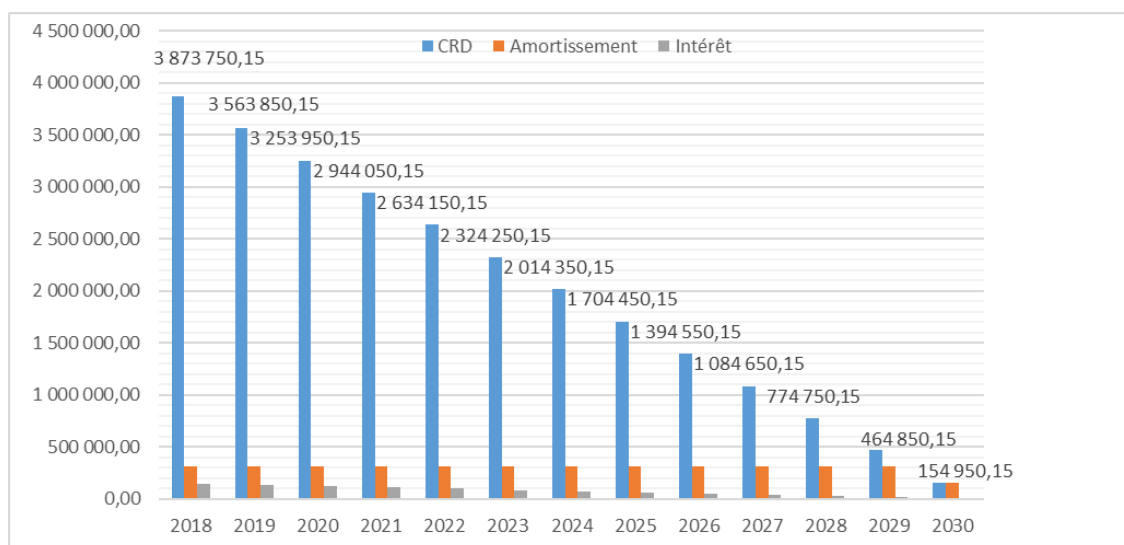


### 3.2. Dépenses de personnel

Concernant les dépenses de personnel, en 2025, les dépenses effectives représentent 93 % du montant budgété. Les dépenses de personnel représentent près de 69 % des dépenses réelles de fonctionnement.



#### 4. État de la dette



- Organisme prêteur : Crédit Agricole Brie Picardie
- Objet de l'emprunt : Acquisition et aménagement du siège du Centre de Gestion
- Capital emprunté : 11 000 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : 3.85%
- Capital restant dû (CRD) au 31/12/2025 : 1 084 650,15€
- Date de la dernière échéance : 01/04/2030